

Bonjour,

Notre association, dont le CA travaille régulièrement, a besoin de vous.

Nous vous sollicitons à nouveau, car trop peu de réponses nous sont parvenues sur notre questionnaire compagne d'assurances envoyé à nos adhérents.

De nouveaux éléments:

Suite à la réunion téléphonique du 11 juin 2018 entre le Parc Naturel Régional de Brière, le Ministère de l'environnement, l'Agence pour la Qualité de la Construction, et l'APCB, le **Ministère de l'environnement a mandaté l'AQC pour obtenir un état des lieux National sur la dégradation des toits de chaume.**

Les assurances ne reconnaissant pas le chaume comme matériau de couverture, ni les risques de dégradation par des champignons.

Ils ne sont donc pas compris dans les contrats d'assurance d'où leur non prise en charge de ces sinistres.

Les assurances décennales sont peu activées car le rôle de couverture n'est pas remis en cause sans infiltrations constatées.

L'association souhaite faire remonter aux sièges des assurances cette problématique et qu'elle soit reconnue et incluse dans les contrats.

Il est de notre responsabilité de participer à cette collecte d'informations, si vous avez sollicité votre assureur ou celui de votre chaumier pour des dégradations sur votre chaume de type champignons, cyanobactéries merci de nous communiquer par retour de mail avant le 15 septembre :

- ✓ la date, les noms et adresses de l'assureur sollicité et les références du dossier
- ✓ le retour d'expertise si existante
- ✓ la copie de la réponse écrite de votre assureur si existante
- ✓ La facture ou devis de réparation effectuée par votre chaumier en précisant si elle a été ou non remboursée par l'assureur

Vous pouvez nous communiquer ces informations par retour de mail, en joignant les documents ci-dessus dans la mesure du possible. ( [proprietaires-chaumieres@apcbriere.fr](mailto:proprietaires-chaumieres@apcbriere.fr) )

**L'ensemble de vos éléments nous fournira un contenu qui sera compilé et adressé au Parc Naturel Régional de Brière chargé de les transmettre aux Instances Nationales.**

Notre association à travers vous, Propriétaires de Chaumières, représente un rôle important dans la décision du Ministère de l'environnement, **pour influencer le rôle des assurances dans la prise en charge de ses sinistres.**

Merci d'avance pour votre implication.

Cordialement  
Philippe Renoux  
Pôle Juridique et Financier de l'APCB

